

Adresse des membres du conseil-général de la commune de Douay (Nord) qui félicite la convention du décret du 18 floréal lors de la séance du 29 prairial an II (17 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du conseil-général de la commune de Douay (Nord) qui félicite la convention du décret du 18 floréal lors de la séance du 29 prairial an II (17 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 687-688;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14896_t1_0687_0000_23

Fichier pdf généré le 30/03/2022

rendons grâces à la Divinité qui protegea toujours ses amis. N'en rester que plus fermes à votre poste. Que la Sainte Montagne fière de vous porter lance les foudres de la loi autour d'elle, et que sa lave terrible pour les méchants, embrasse, consume et réduise en cendres ces prôneurs de l'ahéisme, de l'immoralité et du Royalisme ! Conservez votre calme, et prononcez vos décrets : nos bras armés sur les frontières, sauront franchir les mers, et les exécuter au milieu de Londres, Vienne, Madrid et Turin. Le Colosse de la liberté se meut et son seul poid doit écraser ces monstres couronnés, que le crime seul alimente et protège.

La société populaire régénérée de Marseille, a frémi quelques minutes, saisie d'horreur, et bientôt rassurée, elle a partagé votre calme. Pleine de confiance en la surveillance des vrais et bons sans culottes parisiens, elle vous offre ses vœux ardents, si vous agréiez qu'elle puisse en masse honorer ses pères et les représentans de la Nation ».

GIRAUD (*présid.*), MAILLET aîné, CARLE, CHARONNIER, BOUTIN (*secrét.*), B.J. BELLON (*secrét.*), JOUVE cadet [et 3 signatures illisibles.]

42

Les administrateurs du département de police de Paris font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris; le nombre est de 7409.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de sûreté générale (1).

[Comm. de Paris, 28 prair. II. Etat des détenus] (2).

Grande Force	688
Petite Force	305
Sainte Pélagie	207
Madelonnettes	298
Montprin	76
Abbaye	106
Bicêtre	925
à la Salpêtrière	370
Chambres d'arrêt, à la Mairie	72
Fermes	47
Luxembourg	859
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	534
Brunet, rue de Buffon	38
Picpus, F ^{rs} S ^t Antoine	206
Réfectoire de l'Abbaye	139
Caserne des P.P.	177
Les Anglaises, rue S ^t Victor	152
Les Anglaises, r. de Loursine	137
Caserne, r. de Sève	134
Les Carmes, r. de Vaugirard	346
Vincennes	370
Les Anglaises, f ^{rs} S ^t Antoine	84
Coignard, à Picpus	59
Ecossais, r. des fossés S ^t Victor	104
S ^t Lazare, f ^{rs} S ^t Lazare	685
Picquenot, r. de Bercy	35
Geoffroy, folie Renaud	23

(1) P.V., XXXIX, 361.
(2) C 305, pl. 1152, p. 13.

Belhomme, r. Charonne, n° 70	102
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	131
Total général :	7409

43

Le vérificateur-général des assignats prévient la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui, au local aux ci-devant Capucines, la somme de 21 millions en assignats, provenant des domaines nationaux, et recettes extraordinaires, lesquels joints aux 2 milliards 28 millions déjà brûlés, forment un total de 2 milliards 149 millions.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (1).

[Paris, 29 prair. II] (2).

« Citoyen président,

Je te prie de prévenir la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui, au local des ci-devant Capucins la somme de 21 millions en assignats provenant des domaines nationaux et recettes extraordinaires, lesquels joints aux 2 milliards 128 millions déjà brûlés forment un total de 2 milliards 149 millions ».

DEPEREY.

44

Les membres du conseil-général de la commune de Douay, département du Nord, félicitent la Convention nationale sur son décret du 18 floréal, qui reconnoit l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme; ils donnent le détail de la fête qui a été célébrée dans cette commune le 20 prairial, et rappellent toutes les preuves de civisme et de dévouement à la patrie données par les citoyens de cette même commune, le nombre de défenseurs qu'elle a fournis, les habillemens, le linge, les souliers offerts en dons patriotiques pour les besoins de l'armée; le salpêtre qui s'est fabriqué aussi-tôt que le besoin a été connu; le dépouillement entier de leurs cuivres rouges, pour couler l'instrument vengeur qui doit lancer la foudre; 8.000 livres de cuivre qui ont été ainsi apportées sur l'autel de la patrie; 25.000 livres de vieux linge donné aux patriotes qui manquoient de matières; enfin, cette commune est une des premières qui a dépouillé les temples du dieu de la colère et de la vengeance des ornemens scandaleux surpris à la bonne foi par l'hypocrisie. Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste. « Montez à grands pas, disent-ils vers l'immortalité; vous avez eu le courage de vous en ouvrir la route à travers mille dangers, rien ne vous arrêtera. Que la justice et la vertu

(1) P.V., XXXIX, 361. B⁴ⁿ, 1^{er} mess.; M.U., XL, 455; J. Mont., n° 425; J. Lois, n° 627; C. Eg., n° 668; Ann. patr., n° DXXXIII; Audit. nat., n° 630 (sic pour 632); J. S.-Culottes, n° 491; J. Perlet, n° 636.

(2) C 304, pl. 1131, p. 17.

restent à l'ordre du jour; elles seules triomphent, et les traîtres périront. Le destin de la République a veillé sur les jours de Collot-d'Herbois et de Robespierre; il veillera également sur ceux de tous les représentans, et les poignards des tyrans ne sauroient les atteindre.»

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Douai, 24 prair. II] (2).

« Citoyens représentans,

Les habitans de la commune de Douai viennent d'exécuter, au milieu de l'allégresse et de la pompe la plus solennelle, votre décret sur l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

C'est en célébrant la fête du 20 prairial qu'ils ont exprimé leurs vœux.

Tous avaient concouru à l'avance à embellir cette fête et à la rendre digne de son objet par des préparatifs pris dans la nature et simples comme elle.

Une montagne s'élevait majestueusement au milieu de la place publique. Sur cet autel sacré brûlait le parfum dont la fumée portait au ciel le gage de la sincérité qui l'offrait; autour de cette montagne chérie et sur la cime, les différens âges assemblés, ont rendu leurs hommages à l'Être Suprême.

Là des chants accompagnés de musique ont loué la sagesse de vos décrets; là vos immortels travaux ont reçu mille bénédictions. Le fanatisme et l'hypocrisie ont été foulés aux pieds, et la vraie religion, celle que vous venez de rendre à sa splendeur a reçu le culte qui lui était dû. Les cris mille fois répétés, vive la République, vive la Montagne, annonçaient de toutes parts le saint enthousiasme excité par l'amour de la liberté, de l'égalité, et la reconnaissance de vos bienfaits.

Ce spectacle touchant, Citoyens représentans, n'est pas le premier que les citoyens de Douai aient offert; ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils bénissent vos décrets, affermissant de jour en jour leur bonheur. Toujours on les a vus, brûlant de l'amour de la patrie, soutenir énergiquement la cause que vous avez juré de faire triompher. Leur zèle n'a pas eu besoin d'être excité, leurs cœurs sentaient tout le prix de la liberté.

Fallait-il des défenseurs, ils en ont donné qui se sont fait remarquer par leur courage. Nos frères avaient-ils besoin à l'armée, des habillemens, du linge, des souliers ont été offerts en dons patriotiques; le salpêtre s'est fabriqué aussitôt que le besoin a été connu, mais ce n'était pas assez de fournir la foudre, ils se sont encore dépouillés entièrement de leurs cuivres rouges pour couler l'instrument vengeur qui doit la lancer: 8000 livres de cuivre ont été apportées sur l'autel de la patrie.

Les papeteries manquent-elles de matières, 25.000 livres de vieux linges remplissent aussitôt des magasins.

La commune de Douai, une des premières, a dépouillé les temples du dieu de la colère,

(1) P.V., XXXIX, 361. Bⁿ, 2 mess.; M.U., XL, 456; C. Eg., n° 668; Audit. nat., n° 630 (sic pour 632); M.U., XLI, 57.

(2) C 305, pl. 1152, p. 14.

de la vengeance, des ornemens scandaleux surpris à la bonne foi par l'hypocrisie.

Ainsi les citoyens de Douai prouvent leur patriotisme; ils ne s'en tiennent pas à des démonstrations extérieures, ils agissent. Ce n'est pas par des efforts apparents et vains qu'ils contribuent à l'affermissement de la République, ils travaillent efficacement et de toutes leurs forces à la défendre contre ses ennemis.

Législateurs, dignes représentans d'un peuple libre, continuez vos travaux, montez à grands pas vers l'immortalité... vous avez eu le courage de vous en ouvrir la route à travers mille dangers, rien ne vous arrêtera. Que la justice et la vertu restent à l'ordre du jour, elles seules triompheront et les traîtres périront. Le destin de la République a veillé sur les jours de Collot d'Herbois et de Robespierre, il veillera également sur ceux de tous les représentans et les poignards des tyrans ne sauraient les atteindre. Vive la Montagne!»

CLARO aîné, DELVAL, PILAT, PAULÉE, PICART, BUREAU, CAULETTE, VALLIER, ESTABEL, LAPOSTOLLE, FLAMEY, SALADIN, HOURIER, MICHEL, BOMMART, FAUCHE, MARCHAND, GONTOIS, PUGNET.

45

Le citoyen Henriquez, domicilié dans la section du Panthéon français, offre à la Convention nationale un ouvrage intitulé: *Le mois Républicain*, qu'il destine à l'instruction de la jeunesse.

Renvoyé au comité d'instruction publique (1).

[Paris, 29 prair. II] (2).

« Citoyens Représentans,

Je vous offre un ouvrage intitulé *le Mois républicain*. Je le destine à l'instruction de la jeunesse; je vous demande un examen sévère, je m'estimerai heureux, si vous le trouvez digne des sentiments de l'homme libre».

HENRIQUEZ.

46

Un membre [MONNEL], au nom du comité des décrets et procès-verbaux, propose, et la Convention adopte le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir enten-

(1) P.V., XXXIX, 362. Bⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t).

(2) F^{ir} 1010^c, pl. 2, p. 3264. Mentions marginales: — « Renvoyé à Lindet, le 15 mess. », sans signature; — « L'ouvrage sera déposé aux Archives avec note d'improbation sur quelques expressions qui s'y rencontrent », 25 mess. signé Laichard. *Le mois républicain*, ou Instructions historiques et morales pour chaque jour du mois; à l'usage des écoles primaires — Brochure de 72 pages; imprimé à Paris, chez Valère Cailleau. Le Cⁿ Henriquez est l'auteur de plusieurs ouvrages, notamment: *Fêtes nationales et religieuses*, et « *Epîtres et Evangiles du républicain, pour toutes les décades de l'année, à l'usage des jeunes Sansculottes*. Cet ouvrage a reçu l'accueil le plus flatteur de la Conv. qui en a fait mention honorable et ordonné que son acceptation serait insérée dans le Bulletin.